

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures 2015

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie le 10 mai 2016 à la salle du Bicentenaire, Place du Château 6 à Lausanne, pour examiner l'objet cité en titre. Elle était composée de Mmes Amélie Cherbuin, Laurence Creteigny, Aliette Rey-Marion, ainsi que de MM. Dominique-Richard Bonny, Philippe Clivaz, José Durussel, Denis-Olivier Maillefer, Axel Marion, Maurice Neyroud, Yvan Pahud, Jacques Perrin, Nicolas Rochat Fernandez, Andreas Wüthrich et Raphaël Mahaim (président rapporteur soussigné).

Mme Claire Richard et M. Christian Kunze (remplacé par M. Neyroud) étaient excusés.

La séance s'est tenue en présence de M. Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), accompagné de M. Roland Ecoffey, chef de l'Office des affaires extérieures (OAE), et de Mme Aline Jaquier, adjointe au chef de l'OAE.

M. Yvan Cornu, secrétaire de commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions vivement.

2. INTRODUCTION

Comme chaque année, il convient de rappeler en préambule que le rapport du Conseil d'Etat est un instrument destiné à présenter de manière synthétique toutes les activités du canton ayant trait aux affaires extérieures, en premier lieu au Grand Conseil, mais également au public. L'office des affaires extérieures s'efforce de choisir une présentation dynamique constituée de brefs chapitres afin de rendre accessible au lecteur l'action que mène le Conseil d'Etat sur les scènes intercantionales, fédérale et transfrontalière.

Ce document fait l'objet d'une démarche "d'amélioration continue" en collaboration avec la commission des affaires extérieures du Grand Conseil (CTAE). Cette dernière fait part de ses souhaits et remarques au Conseil d'Etat qui en tient compte pour les futurs rapports.

La CTAE est une nouvelle fois pleinement satisfaite de la qualité du rapport du Conseil d'Etat sur les affaires extérieures. Son caractère synthétique et les informations néanmoins détaillées qu'il contient en font un instrument de travail, de documentation et de communication fort apprécié et utile. La commission tient à en remercier le Conseil d'Etat.

3. EXAMEN DU RAPPORT CHAPITRE PAR CHAPITRE

Les trois sujets ayant fait l'objet des discussions les plus nourries en commission sont abordés de façon synthétique ci-dessous.

La **péréquation financière** : le Conseiller d'Etat a fourni à la commission diverses explications complémentaires au rapport. Il a notamment exposé que le Canton de Vaud a été l'artisan d'un compromis à l'échelle fédérale entre les 9 cantons contributeurs et les 17 cantons bénéficiaires, pour la période 2016-2019. Cette solution a permis au Canton de Vaud de réduire ses contributions d'une vingtaine de millions de francs.

Il s'agit maintenant de trouver des équilibres pour la prochaine période 2020-2023, entre les cantons les plus riches et les plus pauvres. Pour débiter ces prochaines négociations et à l'initiative de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), un groupe de travail, composé de 6 représentants des cantons et de 2 représentants de la Confédération, a délivré un premier rapport validé à l'unanimité des membres. Sur cette base, commence maintenant le délicat travail d'examen des réformes de la péréquation financière pour 2020-2023, dont les premiers résultats seront connus dans quelques mois.

La **fiscalité agricole** : ce dossier épineux et important pour le canton de Vaud et son agriculture a fait l'objet d'une attention particulière de la part de la commission. Pour mémoire, un arrêt du Tribunal fédéral a déclenché toutes les difficultés politiques récentes en requalifiant en revenu (et non plus en gain immobilier) le bénéfice effectué suite à une vente ou le transfert d'une exploitation agricole lors de cessation d'activité. Cette dernière opération, qui dégage un bénéfice fictif puisqu'il n'y a pas vente effective, n'était pas imposée dans l'ancienne situation ; elle l'est désormais, au même taux que si les objets étaient vendus. Le Conseiller d'Etat en charge des relations extérieures rappelle la position défendue par le canton de Vaud : il convient autant que faire se peut de conserver cette compétence fiscale en mains des cantons, et non d'entériner un transfert de la compétence y relative à la Confédération.

La commission a longuement discuté des situations très lourdes que subissent certaines familles d'agriculteurs en raison de ce revirement de jurisprudence. Le Conseiller d'Etat a évoqué les dossiers vaudois où la taxation a été suspendue en raison de la probable révision du droit fédéral à venir (suites de la motion Léo Müller). Le Conseiller d'Etat a également mentionné que certains de ces dossiers devraient être traités (plus de suspension) en raison de la prescription.

La mise en oeuvre de l'initiative du 9 février 2014 sur l'immigration de masse :

En réponse à une question d'un député au sujet de la position défendue par le Gouvernement, le chef du DFIRE rappelle que le Canton de Vaud est le canton qui a rejeté le plus fortement cette initiative. Il tient également à rappeler que la prospérité de la Suisse, en particulier de certains cantons alémaniques, dépend grandement de la contribution à la solidarité confédérale, notamment de la part des cantons de Vaud et Genève.

Pour le Conseil d'Etat, il faut affirmer clairement que le succès économique passe par l'ouverture (60% des biens produits dans le canton sont vendus à l'étranger), alors que le repli représente la fin d'un système. Le Conseil d'Etat considère que le canton se trouve dans une situation de fragilité extrême ; de récents rapports des milieux économiques relèvent que le problème majeur ne concerne plus la fiscalité, mais bien l'incertitude quant à la mise en oeuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse ».

Les différentes possibilités de mise en oeuvre de l'initiative sont évoquées par le chef du DFIRE et au sein de la commission. Les incertitudes liées au vote sur le Brexit sont rappelées. Le dossier est entre les mains du Parlement fédéral.

Pour le surplus, la commission a abordé de nombreuses autres questions (admission des médecins et liberté de contracter, énergie éolienne, participations dans swissgrid, raffinerie de Collombey, etc.). Elle a reçu de nombreuses précisions et clarification de la part du Conseil d'Etat et de ses services.

4. VOTE DE LA COMMISSION

Au bénéfice des explications complémentaires demandées, c'est à l'unanimité que la commission thématique des affaires extérieures (CTAE) recommande au Grand Conseil d'approuver le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures 2015.

Pampigny, le 22 septembre 2016

*Le rapporteur :
(Signé) Raphaël Mahaim*